VILLE DE BENFELD

18/11/2025

ARRÊTÉS TEMPORAIRES

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE n°99/2025
PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION POUR LES VEHICULES DANS LE CENTRE-VILLE LE VENDREDI 5 DECEMBRE 2025 A L'OCCASION DU PASSAGE DU SAINT NICOLAS

Le Maire de la commune de BENFELD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.132-2, -3 et -4,

VU le Code de la Route et notamment l'article R.225,

VU l'article R. 26 paragraphe 15 du Code Pénal,

CONSIDERANT que le passage du Saint Nicolas le **Vendredi 5 décembre 2025** nécessite la mise en place d'une interdiction du stationnement et de la circulation au centre-ville,

ARRETE

ARTICLE 1er - La circulation et le stationnement des véhicules de tous genres seront interdits **le Vendredi 5 décembre 2025** :

- place et rue de la République (entre l'Hôtel de Ville et la rue du Presbytère) de 16 h 30 à 19 h 30.

Les rues du Châtelet et du Presbytère resteront accessibles.

ARTICLE 2 – L'organisateur prendra en compte le **PLAN VIGIPIRATE URGENCE ATTENTAT** et aura à charge de sécuriser les différents accès à la manifestation :
- Intersection rue du Général de Gaulle/Place de la République
- Intersection Place de la République /rue du Presbytère.

La signalisation correspondante sera mise en place par les services municipaux.

ARTICLE 3 - Les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.

ARTICLE 4 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Brigade de Gendarmerie de Benfeld,
- Union des Commerçants et Artisans de Benfeld & Environs,

pour information ou exécution chacun en ce qui le concerne.

BENFELD, le 18 novembre 2025

L'Adjointe au Maire,
Stéphanie GUIMIER

Publié le : 18/11/2025 16:16 (Europe/Paris)
Par : service technique
https://www.benfeld.fr/documents_administratifs/44581

Publié le : 18/11/2025 16:16 (Europe/Paris)
Par : service technique
https://www.benfeld.fr/documents_administratifs/44581